



## CONSEIL D'ECOLE DU 17 OCTOBRE 2014

Ecole élémentaire  
Jean-Moulin

circonscription  
de Rosny-sous-Bois

éducation  
nationale

Affaire suivie par  
Gauthier de Bengy  
Directeur

Téléphone :  
01 48 94 56 56  
Télécopie :  
01 48 94 89 30  
Courriel :  
[0930325y@ac-creteil.fr](mailto:0930325y@ac-creteil.fr)

9 rue Jean Moulin  
93110 ROSNY SOUS BOIS

Horaires d'ouverture :  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :  
de 8h40 à 11h40  
et de 13h40 à 15h55  
Mercredi : de 8h40 à 11h40

Circonscription  
de Rosny-sous-Bois  
259 bd de la Boissière  
93110 ROSNY-SOUS-BOIS  
[www.i-en-rosny.ac-creteil.fr](http://www.i-en-rosny.ac-creteil.fr)

### *Présents :*

#### Equipe enseignante :

M. ALBRESSAC - Mme BARRET - M. DE BENGY - M. FLAMENT - Mme GHERROUS  
- Mme GRESPAN - Mme GUIBBERT - Mme HINARD - Mme JOLY - Mme LELOUP -  
Mme LIU - Mme MANUELLE - Mme NEDJAR - Mme PERCHE - Mme PERREAU -  
Mme THIETARD - Mme VALDENNAIRE - Mme YIAKOUMETTI - Mme ZAMY

#### Représentants des Parents d'élèves :

**FCPE :** Mme TURLURE - Mme BÉDOUILLAT - Mme CAVANNA - Mme GARGOT -  
M. BELABED - Mme PERRIER - Mme LE METAYER - M. LIMBERTI - M. BOUTON  
**FCPE Suppléants :** Mme BONHEUR - M. HADJ MOUSSA - M. ES-SAHB  
**PEEP :** Mme PONS - Mme LAAFOU

#### Représentants de la Municipalité :

Mme Nathalie HAIDAMOUS (maire adjoint) - Mme Patricia VAVASSORI (conseillère  
municipale)

### *Absents :*

Enseignants : Mme GIL SILVEIRA (en congé maternité)

Parents : M. BOURSIER - Mme KOUBRA - Mme DONZEL - Mme COLIC - Mme  
GERMANY  
Mme KACIMI - Mme MALOUM

**Début du conseil : 18 h 40**

**Secrétaire de séance : Mme Yiakoumetti**

M. de Bengy débute ce conseil en évoquant la catastrophe survenue le 31 août et qui a coûté la vie à 8 Rosnéens dont un élève de l'école. Il lui rend tout particulièrement hommage.

Mme Thiétard, enseignante de la classe dans laquelle était scolarisé cet élève, rappelle les initiatives qui furent prises à la rentrée : présence des psychologues dans la classe, rédaction de lettres et lâcher de ballon à la demande des élèves eux-mêmes.

M. le directeur, signale qu'un autre enfant est encore en convalescence à l'hôpital St Maurice. Sa scolarisation est assurée par un enseignant spécialisé de l'hôpital. Des familles ont été relogées, dont une dans le secteur de l'école F. Eboué et une autre dans la commune des Mureaux.

### **1. Résultat des élections**

Du 6 au 10 octobre, se sont déroulées les élections de parents d'élèves.  
Il y avait 694 parents inscrits. Il y a eu 232 votants soit une participation de 33.43 %.  
La FCPE a obtenu 174 voix, soit 13 élus.  
La PEEP a obtenu 53 voix, soit 4 élus  
M. de Bengy félicite les élus.



2 / 8

## 2. Présentation de la structure et de l'équipe pédagogique

A la rentrée 2014, il y avait 423 élèves répartis dans 17 classes : 4 CP, 3 CE1, 1 CE1/CE2, 3 CE2, 1 CE2/CM1, 2 CM1 et 3 CM2.

Il n'y a donc que 2 classes à double niveaux. Les effectifs sont tout à fait raisonnables en CP (entre 21 et 23 élèves) mais chargés en CE2 et CM1 (entre 27 et 28 élèves).

L'école accueille six nouveaux enseignants :

- Mme Liu et Mme Barret ont en charge des classes de CM1, et Mme Perche une classe de CE1.
- Mme Guerrhous assure actuellement le remplacement de Mme Aurélie Gil Silveira, en congé maternité, et qui reviendra au début du mois de février.
- Mme Valdenaire, complète le mi-temps de Mme Thiétard.
- M. de Bengy assure la direction de l'école depuis la rentrée.

## 3. Nouveaux rythmes scolaires

Dans le cadre de la Refondation de l'école initiée par M. Peillon, ministre de l'Education Nationale, la ville de Rosny-sous-Bois a mis en place de nouveaux rythmes cette année. Les élèves ont cours les lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h40 à 11h40 et de 13h40 à 15h55, et le mercredi de 8h40 à 11h40.

Par rapport à l'an dernier, les élèves ont donc une demi-journée supplémentaire de classe. Ils arrivent à l'école 10 mn plus tard le matin et en ressortent 5 mn plus tôt le soir. La pause-méridienne passe d'1h30 à 2h.

Ces horaires ont été plutôt bien respectés par les familles et les enseignants, même si concrètement la sortie à « 15h55 » est assez difficile à intégrer pour les enseignants.

En maternelle, l'arrivée et la sortie des élèves se fait 10 mn plus tôt. Le risque soulevé en juin était que les élèves de Maternelle soient récupérés très en retard par leurs grands frères ou leurs grandes sœurs. Mme Pereira, directrice de l'école maternelle, a indiqué que ce décalage de 10 mn entre la maternelle et l'élémentaire ne posait pas de problème.

Les enseignants regrettent toutefois le choix de la Mairie, car ils n'ont pas le sentiment d'une journée allégée pour l'élève. Ils trouvent que les enfants sont fatigués.

M. Patrick Capillon, adjoint au maire en charge des Politiques éducatives, a déclaré lors de la réunion du lundi 3 octobre, à laquelle participait l'ensemble des directeurs de la ville, que la Municipalité allait prochainement consulter les familles pour connaître leur sentiment sur ces nouveaux rythmes.

Les enseignants souhaiteraient être associés à cette consultation. Les parents élus proposent à la Mairie de participer à la rédaction du questionnaire.

La FCPE évoque les devoirs du mercredi pour le jeudi. Elle signale que certains enfants ont beaucoup d'activités le mercredi après-midi et qu'ils ne peuvent donc faire leurs devoirs.

M. de Bengy déclare que ce problème a déjà été évoqué en conseil des maîtres et qu'il a été décidé de ne pas donner de devoirs le mercredi pour le jeudi. Certains parents souhaiteraient que le cartable reste à l'école ce jour-là car les élèves qui fréquentent le centre de loisirs doivent le porter sur une longue distance. M. le directeur n'y voit pas d'inconvénient. Il en discutera en conseil des maîtres avec l'équipe.

Un parent de la PEEP souligne que certains parents travaillent avec leurs enfants le mercredi et qu'ils ont besoin de leur cartable. Le choix de laisser le cartable ou pas à l'école relèvera des familles et ne devrait concerner que les élèves qui restent au centre de loisirs.

## 4. Règlement intérieur de l'école



3 / 8

M. de Bengy souhaiterait associer des parents à la réécriture du règlement intérieur afin d'adopter dorénavant le règlement type départemental en y intégrant les spécificités de l'école. Ce règlement serait soumis au 2<sup>nd</sup> conseil d'école.

En attendant, M. le directeur propose d'adopter l'ancien Règlement Intérieur, en prenant toutefois en compte les modifications des horaires scolaires et les possibilités qui en découlent pour les enseignants de pouvoir effectuer l'APC sur le temps de la pause méridienne.

Les parents FCPE et PEEP qui n'ont pas été sollicités par la Mairie pour ces nouveaux horaires décident de s'abstenir.

Le règlement Intérieur est donc adopté par 15 voix (17 abstentions)

M. de Bengy ne reprographiera pas ce règlement. Il sera disponible en ligne et affiché dans l'école. Un mot en informerait les parents.

## 5. Projets de l'école

Plusieurs classes sont inscrites dans différents projets municipaux, de circonscription, nationaux, ou associatifs mais aussi dans des projets d'école. Parmi tous les projets, en voici quelques-uns :

**Ecole et cinéma** : huit classes (CPa, CE1b, CE2a, CE2c, CM1a, CM1b, CM2a et CM2b) sont inscrites dans ce dispositif. Les élèves assisteront à la projection de trois films : Katia et le crocodile, L'étrange Noël de M. Jack, Jour de fête (CP et CE1) Princess Bride (CE et CM). Ces projections donneront lieu à des travaux pédagogiques autour de ces films en amont et en aval. La séance est de 2.50 €. Une partie est prise en charge par la coopérative de classe.

**Projet Sankore** : la classe de CM2 de Mme Nedjar est engagée dans ce projet municipal de jumelage avec une classe du Benin qui vise en priorité à doter les écoles élémentaires africaines d'un équipement performant à faible coût (tableau numérique interactif). L'enseignante rappelle que M. le Maire s'était engagé, lors de sa visite, à équiper la classe d'enceintes et d'un tableau blanc. M. R. Da Costa a été contacté.

**Projet intergénérationnel** : la classe de Mme Joly en CPa emmènera sa classe à dans la maison de retraite MAPI afin de favoriser les échanges entre ses élèves et des personnes âgées autour d'activités de cuisine, de jeux, de lectures.... Ce projet permettra d'aborder des thèmes comme la mort, la vieillesse...

**Projet autour de la mixité et de l'égalité filles/garçons** : Mme Perreau travaille sur ce thème et a, entre autres, invité des membres de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) à venir travailler avec ses élèves.

**Site Internet** : [www.ecolejeanmoulinrosny.eclablog.com](http://www.ecolejeanmoulinrosny.eclablog.com)

L'école a désormais un site Internet. Ce site sera un outil de communication avec les familles de l'école et un support de travail pour les élèves. Il a pour objectif de mettre en valeur les productions des élèves, les projets menés en classe, les sorties pédagogiques, et d'initier les élèves à la pratique de l'outil informatique en vue de l'acquisition du B2i.

Il sera « alimenté » par les enseignants et par les élèves eux-mêmes, dans la salle informatique de l'école.

L'équipe a choisi de le créer sur le serveur « eclablog » qui héberge gratuitement déjà un grand nombre de sites d'écoles et qui est recommandé par de nombreuses académies.

Les parents s'inquiètent du fait que les familles, en trouvant toutes les informations sur le site, risquent s'« éloigner » de l'école. L'équipe pense au contraire que ce site, en faisant découvrir les activités de leurs enfants, favorisera le lien avec les familles.

Les parents recommandent une certaine prudence quant au choix des photographies publiées dans le site.



**Bibliothèque de l'école :** M. de Bengy souhaiterait redynamiser ce lieu afin d'initier ou d'entretenir le lien avec le livre et de favoriser le goût de la lecture. Les élèves pourront emprunter un livre toutes les semaines ou tous les 15 jours. L'école est en train de réaliser des fiches de prêt au nom de chaque élève. Il faudrait toutefois enrichir conséquemment le stock de livres car cela voudrait dire qu'environ 400 livres seront en permanence empruntés.

Plusieurs pistes sont envisagées par les parents d'élèves pour acquérir des livres : appel aux familles, achat dans les brocantes, Emmaüs, fête du livre (FCPE), déstockage dans les bibliothèques municipales....

Les bibliothécaires de la ville ont été contactés afin de réfléchir à un projet qui pourrait prendre plusieurs formes : lectures d'histoires par les bibliothécaires, conseils dans le rangement, prêt de livres de la BM...

Une malle sur l'Histoire de l'art, prêtée par la Direction Académique, sera mise à la disposition de l'école au mois de février.

**Conseil des élèves :** l'élection des délégués de cycle 3 a eu lieu les 9 et 10 octobre. Les délégués seront réunis après les vacances. Lors de ces conseils, les élèves pourront faire remonter les remarques et souhaits de leurs camarades concernant le quotidien de l'école. Puis un sujet philosophique sera abordé et retravaillé en classe. Le 1<sup>er</sup> thème abordé portera sur la rumeur et sera introduit par une réflexion de Socrate : « les trois tamis ».

**Partenariat avec la Bibliothèque municipale, le conservatoire, l'école d'arts plastiques.** Plusieurs classes ont déposé ou vont déposer un dossier afin de mener des projets dans ces différents lieux municipaux et bénéficier des compétences des personnels qui y travaillent.

**Rencontres sportives de circonscription ou départementales.** Les classes sont inscrites dans diverses rencontres sportives organisées par le Conseiller pédagogique de la circonscription.

**Classes transplantées :** Cette année la Mairie ne fournira pas de séjours « clé en mains ». Les enseignants devront monter un projet qui sera étudié par une commission municipale qui se réunira fin novembre.

Cette modalité de fonctionnement comporte des avantages : l'enseignant choisit le thème de son séjour, le lieu et la durée. Il choisit également le prestataire.

Mais elle présente aussi de sérieux inconvénients : l'enseignant doit monter le dossier lui-même, dossier qui n'est pas sûr d'être validé puisqu'il est soumis à la commission. La Mairie alloue une allocation dont le montant est encore inconnu. Le quotient familial n'est plus appliqué. La date de la commission intervient tard dans l'année et exclue donc tous les projets de classe de neige.

Mme Vavassori, conseillère municipale, précise que cette nouvelle modalité de fonctionnement est un test et qu'elle sera évaluée en fin d'année pour savoir si elle est maintenue ou pas l'an prochain. Elle explique que ce choix a été dicté par un nombre croissant de familles qui refusaient la participation de leur enfant à des séjours trop longs.

Les parents souhaiteraient connaître le nombre d'élèves qui ne sont pas partis et qui justifie une telle décision. Ils voudraient également connaître les critères de validation de la commission et le montant de l'allocation.

Les parents et les enseignants regrettent le choix de la Mairie. Ils souhaiteraient revenir au précédent système mais en offrant des séjours plus courts et donc plus nombreux pour chaque école de la ville.

Mme Perreau présente son projet de classe transplantée : durant cinq jours, les élèves seront initiés à la rédaction d'une bande-dessinée par un professionnel. Ce projet se déroulera au mois de mars dans un centre de « Cap Monde » situé dans l'Eure et Loir. Le coût est de 365 € par élève. L'école a demandé que la Mairie prenne en charge la moitié du financement de cette classe transplantée.



## 6. Prise en charge de la difficulté scolaire et APC

L'école ne bénéficie ni de l'intervention d'un maître E (aide pédagogique) ni de celle d'un maître G (aide rééducative), car les besoins sont moins importants que dans d'autres écoles. Ils existent cependant et l'école ne peut que déplorer l'absence de ces enseignants spécialisés.

Le Rased n'est donc composé que de Mme Lepage, psychologue scolaire qui est présente une journée par semaine sur tout le groupe scolaire Jean moulin.

Mme Forrestier, conseillère à la scolarisation, vient à la demande des enseignants pour observer les élèves en grande difficulté scolaire ou comportementale, échanger avec l'enseignant et rechercher des solutions.

La différenciation en classe et les APC demeurent les seuls moyens de lutter contre la difficulté scolaire.

Depuis la rentrée 2013, les activités pédagogiques complémentaires se sont substituées à l'aide personnalisée.

Les activités proposées sont soit des remédiations en fonction des difficultés observées en classe, soit de l'aide à la méthodologie, soit des activités liées à un projet de classe : anglais, production d'écrit, maîtrise de l'outil informatique, théâtre... La pause méridienne étant passée d'1h30 à 2h, elles peuvent se dérouler, au choix de l'enseignant, une demi-heure dans la continuité de la matinée de classe (de 11h40 à 12h10) ou une heure, voire une heure et demie, après la classe (de 15h55 à 16h55 ou de 15h55 à 17h25). Chaque enseignant gère ses 36 h comme il le veut, en fonction des besoins identifiés dans sa classe. Les enseignants peuvent, selon le type d'APC, constituer des petits groupes de 3 à 6 élèves ou travailler en demi-classe.

Ces activités permettent d'autres entrées dans les apprentissages et de valoriser les élèves.

## 7. Remise des livrets scolaires

La remise du 1<sup>er</sup> livret se déroulera le vendredi 12 décembre 2014 en soirée ou le samedi 13 décembre 2014 au matin

La remise du 2<sup>nd</sup> livret se déroulera le vendredi 10 avril 2015 en soirée ou le samedi 11 avril 2015 au matin.

Le dernier livret scolaire sera remis aux élèves les 25 juin et 26 juin 2015.

## 8. Périscolaire

### Cantine :

C'est le directeur qui a pris la responsabilité de la cantine après le départ à la retraite de Mme Leroux. Il y a chaque jour environ 330 élèves qui déjeunent à la cantine. Ce temps est organisé en deux services : les plus jeunes déjeunent en premier, puis c'est au tour des plus âgés.

Pour M. de Bengy, le personnel d'Elior est bienveillant et les quantités sont suffisantes. La qualité des repas est satisfaisante, même si les enseignants pensent qu'elle s'est dégradée par rapport aux années précédentes.

Les parents regrettent que certains desserts proposés dans le menu ne soient plus disponibles pour les enfants qui déjeunent au 2<sup>ème</sup> service. Il faudrait anticiper sur les goûts des élèves pour que les desserts plus attractifs soient proposés en plus grande quantité.

L'insonorisation du réfectoire a permis de réduire considérablement le niveau sonore durant le déjeuner.

Le lave-vaisselle devrait être changé car il fonctionne très mal : les verres sont notamment blanchis par le calcaire.

Les élèves ont dorénavant deux heures pour manger ce qui, du coup, est parfois un peu long. Les parents s'inquiètent des activités proposés sur ce temps de pause. En effet, jusqu'à présent, les élèves demi-pensionnaires ont pu bénéficier d'une météo clémente.



Mais avec la pluie et le froid cela risque de se compliquer. Le directeur, en concertation avec la responsable du centre de loisirs, a décidé de l'ouverture de deux salles du centre de loisirs. De même la bibliothèque restera ouverte durant le temps de pause. Enfin, du côté des préfabriqués, deux salles de classe et une salle annexe peuvent accueillir les élèves. Monsieur de Bengy fait toutefois remarquer qu'une majorité des surveillants de cantine ne sont pas formés à l'animation.

M. Capillon a déclaré que l'argent versé par l'Etat dans le cadre de la mise en place des NAP (Nouvelles activités périscolaires) serait utilisé sur ce temps de pause méridienne. Cette somme importante (50 € par élève et par an) permettrait d'acheter beaucoup de matériel mais ne permettra pas de mettre en place suffisamment d'ateliers faute de personnel disposant des compétences nécessaires. Mme Vavassori rappelle que M. le Maire a fait le choix de ne pas mettre en place des NAP sur la ville

### **Etudes surveillées :**

Les études se déroulent de 15h55 à 17h25 incluant une pause d'environ une demi-heure après la classe. Environ 150 élèves restent à l'étude tous les soirs.

Le décret municipal obligeant les responsables d'études à ne confier les enfants qu'à des personnes de plus de 16 ans (rabaisé depuis à 12 ans) et désignées au préalable par les parents constitue un vrai problème : l'école ne peut pas demander la carte d'identité aux personnes, de plus, elle ne dispose d'aucun document mentionnant la (ou les) personne(s) autorisée(s) à prendre l'enfant. Certains élèves sont habitués à rentrer seuls parce que leurs parents rentrent tard. Comment vont-ils faire dorénavant ? Ne plus aller à l'étude ? Rejoindre le centre de loisirs et allonger d'autant le temps passé à l'école ?

Certains membres du conseil pensent qu'il s'agit d'une déresponsabilisation du rôle des parents. C'est à eux de savoir si leurs enfants peuvent rejoindre le domicile sans accompagnateur.

Enfin, se pose le paradoxe d'élèves autorisés à venir seuls à l'école et d'en sortir seuls à 15 h 55 et qui ne le peuvent plus 1 h 30 plus tard... Il faudrait harmoniser entre l'EN et la Mairie.

Mme Vavassori explique que c'est en raison d'accidents survenus lors du trajet entre l'école et le domicile que ce décret a été adopté. Les parents souhaiteraient avoir des précisions concernant ces accidents.

Les enseignants et les parents se prononcent pour l'abrogation d'un décret aussi contraignant ou, au moins, pour donner la possibilité aux familles d'autoriser leur enfant à rentrer seul.

La FCPE souhaiterait que les élèves qui restent à l'étude puissent déjeuner dans le réfectoire. M. de Bengy fait remarquer que cela nécessiterait de relaver le réfectoire une seconde fois dans la journée or le personnel municipal ne travaille plus à cette heure-ci. De plus, après une journée de classe, les enfants ont besoin de jouer et de se dépenser physiquement, ce qui ne sera plus possible dans le réfectoire.

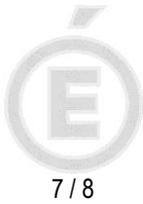
## **9. Coopérative scolaire**

Il y a actuellement en caisse 10 583.04 €.

Cette somme peut paraître importante mais elle englobe la subvention municipale de l'année scolaire précédente pour les sorties en car puisque c'est l'école qui en avance le paiement.

L'an dernier l'école a acheté du matériel informatique (vidéoprojecteurs, ordinateurs, TNI). En début d'année, toutes les classes ont été abonnées à un mensuel et du matériel pédagogique a été acheté (outils numériques en histoire et en sciences, fichiers de lecture pour le cycle 2...)

Les parents ont été sollicités pour les coopératives de classe. Cet argent sera redistribué à chaque enseignant au prorata du nombre d'élèves. Ce sont les enseignants qui gèreront leur coopérative. Cette année, 10 % de l'argent collecté sera conservé par la coopérative générale et permettra d'aider certains projets spécifiques.



7/8

## 10. Travaux

Le jeudi 9 octobre la commission de sécurité s'est réunie pour prendre acte des travaux de la phase 2 et vérifier le bon fonctionnement des procédures et des installations liées à la sécurité. La commission devait donner son avis concernant l'ouverture du bâtiment. L'avis a été favorable.

Le directeur de l'élémentaire est responsable unique de la sécurité de tout le groupe scolaire.

Cet été seul le réfectoire de l'école a fait l'objet d'une réhabilitation complète. Les travaux se déroulent actuellement dans les locaux de l'école maternelle. A la rentrée prochaine, les classes qui sont actuellement dans les préfabriqués emménageront au 1<sup>er</sup> étage de l'aile centrale du bâtiment.

Les membres du conseil s'interrogent sur le devenir du plateau des préfabriqués. Une demande de création d'un gymnase a été transmise à la Mairie. Mais pour l'instant cette-ci réfléchit et n'a pas arrêté sa décision quant au devenir de cet espace.

M. de Bengy signale que des trous se sont formés dans la cour de l'école. De « l'enrobé à froid » a permis de les combler mais cela n'est pas suffisant car les trous sont en train de se reformer.

Les élèves jouent avec les embouts en plastique qui protégeant les poteaux de la cour. Mme Vavassori a signalé ce problème et ils devraient être fixés par des rivets.

M. le Directeur demande que soit apposé à l'entrée de l'école les drapeaux français et européen ainsi que la devise républicaine.

## 11. Projets festifs

A la demande de l'école, la troupe du « Songe d'or » se produira le mardi 16 et le mercredi 17 décembre. Ce spectacle sera financé par les familles et par la coopérative de l'école.

La FCPE organisera le bal de la nouvelle année le 16 janvier 2015 avec le groupe de musique Karimba.

La FCPE annonce que la Brocante de l'école et la Fête du livre sur la ville se dérouleront le 11 avril 2015.

Les enseignants ont décidé d'organiser un spectacle de fin d'année le samedi 20 juin qui viendra clôturer les divers projets de l'école.

## 12. Questions diverses

**Commandes** : L'équipe enseignante souhaiterait avoir accès à l'ensemble du catalogue Pichon pour ses commandes de fournitures scolaires à la rentrée prochaine. Elle voudrait également pouvoir acheter, avec les crédits municipaux, des outils numériques, ce qui n'est pas le cas actuellement

**Car de la ville** : La piscine étant en travaux, les enseignants désireraient pouvoir utiliser le car, qui jusqu'à présent effectuait les rotations, pour des sorties de proximité.

**Passage piétons** : M de Bengy souhaiterait que soit installé une chaîne ou une barrière Vauban devant l'entrée des préfabriqués pour empêcher les voitures de se garer.



**Compresses stériles** : L'école ne dispose plus de compresses pour soigner les élèves depuis la rentrée et ne comprend pas pourquoi la Mairie n'en fournit plus.

**Incivilités** : M. le Directeur déplore des cas d'incivilités de la part de quelques parents à la porte de l'école. Certains n'hésitent pas à se plaindre, parfois de façon véhémement, pour des peccadilles (un manteau déchiré, une petite égratignure, une punition jugée injuste...). D'autres insistent pour discuter avec l'enseignant et ce, alors que la cloche a sonné. Si ce type de comportement devait perdurer M. le directeur souhaiterait associer les associations de parents d'élèves pour rappeler certaines règles du « vivre ensemble » à l'école.

**Les prochains conseils d'école se dérouleront le vendredi 6 février et le vendredi 12 juin 2015.**

**Clôture du conseil : 21 h 10**

**La secrétaire de séance :  
Constantia Yiakoumetti**

**Le directeur :  
Gauthier de Bengy**